



Judo club de Servaville-Salmonville ASCSS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En vous inscrivant aux cours de Judo, vous vous engagez à :

- Venir aux cours en kimono et à veiller à ce qu'il soit propre.
- Vous couper les ongles régulièrement, ne pas porter de bijoux.
- Respecter les horaires des cours : un échauffement incomplet pouvant occasionner des blessures. L'entrée sur le tatami pour tout pratiquant arrivant en retard se fera sur autorisation du professeur.
- Respecter le professeur, les membres du bureau ainsi que les autres pratiquants.
- Respecter les installations du dojo et des vestiaires ainsi que le matériel mis à disposition. Tout matériel détérioré devra être remboursé.
- Ne pas mettre en danger les autres adhérents par une attitude agressive.
- Ne pas marcher pieds nus hors du tatami (le port de claquettes est conseillé).
- Ne pas marcher avec des chaussures sur les tatamis.

Notes aux parents :

Les parents sont priés de prendre leurs dispositions pour le transport de leurs enfants avant et après les cours et d'attendre l'arrivée du professeur. En cas d'absence imprévue du professeur, un mail ou un SMS en informeront les pratiquants (ou leurs parents) : la section ne saurait être responsable des enfants laissés sans surveillance par les accompagnateurs ou les parents. Ceux-ci sont priés de s'assurer qu'il y a bien cours.

Toute personne ne respectant pas ce règlement ne pourra pas intégrer les cours et fera l'objet d'une exclusion momentanée ou définitive sans qu'il lui soit accordé de remboursement. Tout abandon en cours d'année ne sera pas remboursé sauf pour raison médicale avec justificatif et en proportion de la période restante.

Les départs occasionnels avant la fin de la séance seront tolérés, après en avoir informé le professeur en début de cours.

Le bureau du Judo Club de Servaville-Salmonville ASCSS

Signature et mention « lu et approuvé », date et lieu :